



L&M™ AQUAPEL™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 08/12/2019

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : L&M™ AQUAPEL™

1.2. Utilisation prévue du produit

Scellant.

1.3. Nom, adresse et téléphone du responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 Parc Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
(800)-099-0731 (Mexique)
+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US / CA

Skin Sens. 1A H317

Aquatic Acute 3 H402

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS-US / CA) : Attention

Mentions de danger (GHS-US / CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H402 - Nocif pour la vie aquatique.

Conseils de prudence (GHS-US / CA) : P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Évitez le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Silane, triéthoxyoctyl-	(N ° CAS.) 2943-75-1	3 - 5	Skin Irrit. 2, H315
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-	(N ° CAS.) 2682-20-4	0.038 - 0.042	Acute Tox. 3 (oral), H301 Acute Tox. 3 (cutanée), H311 Acute Tox. 2 (Inhalation : poussière, brouillard), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage pondéral (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont répertoriés en volume par pourcentage volumique (v / v%).

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

Inhalation : En cas de symptômes : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Retirez les vêtements contaminés. Trempez la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Lentilles de contact : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Sensibilisation cutanée.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Lentilles de contact : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, demandez un avis médical et des soins Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool ou produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau intense peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés.

L&M™ AQUAPEL™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Formaldéhyde. Composés de silice.

les autres informations : Ne laissez pas le ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évitez de respirer (vapeur, brouillard, aérosol). Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettront. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Évitez tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard, les embruns.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respectez les réglementations applicables.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Scellant.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas répertoriées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Un équipement approprié de lavage des yeux / du corps doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: blanc
Odeur	: Inodore
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: 8.5
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F)
Point de rupture	: 100 °C (212 °F)
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: 1 (eau = 1)
Gravité spécifique	: Indisponible
Solubilité	: Librement soluble.
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. **Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. **Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. **Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** : Produits de décomposition d'hydrolyse dans l'eau : propanol. L'éthanol.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

L&M™ AQUAPEL™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Données LD50 et LC50 : Indisponible

Corrosion / Irritation cutanée : Non classés

pH : 8.5

Lésions oculaires / irritation : Non classés

pH : 8.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration : Non classés

Symptômes / blessures après inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes / blessures après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes / blessures après contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes / blessures après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Silane, triéthoxyoctyl- (2943-75-1)	
DL50 Oral Rat	10060 µl / kg
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-(2682-20-4)	
DL50 Oral Rat	120 mg / kg
Lapin cutané LD50	200 mg / kg
CL50 Inhalation Rat	0,11 mg / l / 4h

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général : Nocif pour la vie aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

L&M™ AQUAPEL™	
Persistance et dégradabilité	Non-établi.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

L&M™ AQUAPEL™	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

Information additionnelle : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Écologie - Déchets : Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées ici ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

L&M™ AQUAPEL™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

- 14.1. Conformément à DOT Non réglementé pour le transport
- 14.2. Conformément à IMDG Non réglementé pour le transport
- 14.3. Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport
- 14.4. Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

L&M™ AQUAPEL™	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Silane, triéthoxyoctyl- (2943-75-1)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-(2682-20-4)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	PMN - PMN - indique une substance PMN commencée. SP - SP - indique une substance identifiée dans une proposition de règle relative aux nouvelles utilisations importantes.

15.2. Règlements des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur les listes des États américains, ou ses composants chimiques ne doivent pas être divulgués

15.3. Règlements canadiens

Silane, triéthoxyoctyl- (2943-75-1)	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-(2682-20-4)	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 08/12/2019

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

Acute Tox. 2 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Aquatic Acute 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique au contact de la peau
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires

L&M™ AQUAPEL™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

H330	Mortel par inhalation
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)